L'évaluation de l'AGENDA XXI de l'Opac38

Une démarche participative : «le Groupe d'Évaluation Participatif»

Rappel des grandes étapes de la démarche de l'Opac38

1995 : mise en place d'une poltique énergétique et environnementale.

2002 : délibération du Conseil d'Administration pour élargir le champ de cette politique à l'ensemble du développement durable.

2004 : publication du plan d'actions Agenda21 (95 actions).

2006 : réunion du 1er Groupe Participatif (GPA21), forum d'échange avec les parties prenantes.

2008 : lancement de l'évaluation de l'Agenda21.

Mesurer n'est pas évaluer ?

Évaluer pour **comprendre les résultats** effectivement obtenus dans le but de **réorienter, abandonner et/ou modifier** les actions de l'Agenda21, ... et s'interroger sur l'organisation de la démarche conduite.

Mais aussi évaluer en partageant **la pesée des actions** pour accompagner l'appropriation des parties prenantes.

Qui évalue ?

Un **Groupe d'Evaluation Participative** (GEP), constitué de participants au Groupe Participatif de l'Agenda21 (soit une dizaine de personnes représentatives des habitants, salariés, partenaires) qui :

- produit l'évaluation sur le champ évaluatif identifié par la Commission Énergie Environnement et Europe (en charge du pilotage de la démarche développement durable de l'Opac38).
- par une réunion mensuelle pendant 6 mois.

Qu'est-ce qu'on évalue ?

«Répondre au défi énergétique» (11 actions) : de la contribution de ces actions à la maîtrise des charges, à la baisse des consommations d'énergie en passant par la diminution des gaz à effet de serre.

Panneaux solaires
«Les Balcons du Mûrier» St-Martin-d'Hères

Quels avis évaluatifs ?

1) Une réduction effective des charges et une amélioration du confort des logements, mais qui généralement s'accompagne d'une augmentation des loyers équivalente.
2) Des moyens financiers limités ne permettent pas une généralisation rapide des actions d'économie d'énergie.
3) Trois actions jugées sans effet significatif sur la maîtrise des charges :
> action 105 : recourir au photovoltaïque pour l'usage de l'électricité des communs,
> action 119 : favoriser l'éclairage naturel des parties communes,
> action 135 : valoriser les déchets d'élagage des espaces verts du patrimoine.
4) Les locataires manquent généralement d'un retour d'informations sur les performances réellement obtenues sur leur ensemble immobilier.

Production de 18 recommandations, dont 7 sont d'ors et déjà mises en oeuvre.

Carnaval à Charvieu-Chavagneux
«Animations sur le tri sélectif»

Benoît Jehl
Agitateur environnement
04 76 20 50 74
benoit.jehl@opac38.fr

Juin 2010